

, ,

;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24647_t1_0619_0000_10

Séance du 11 Thermidor An II

(mardi 29 juillet 1794)

Séance permanente du matin

Présidence de COLLOT D'HERBOIS (1)

La séance est ouverte à dix heures par la lecture de la correspondance suivante :

1

Les représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle adressent l'extrait d'un procès-verbal dans lequel est consigné un trait de bravoure et de dévouement à la République, de la part du citoyen Pierre Leymarie (2), sergent de la 5^e compagnie de la Dordogne, qui, assailli par des brigands lors de l'affaire du 22 octobre dans les plaines de Saverne, et blessé de plusieurs coups de sabre, préféra la mort à crier *vive le roi*, et qui en découvrant son sein demanda la mort, et cria : *vive la République !*

Mention honorable du trait de bravoure, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de salut public (3)
[Vifs applaudissements].

[Les représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle font passer une lettre de l'administration du 2^e bataillon de la Dordogne, qui donne connoissance d'un trait héroïque, et qui mérite d'être connu de la convention et du peuple; un sergent de ce bataillon s'étoit trop avancé du côté de l'ennemi; il se trouve entouré par la cavalerie ennemie; alors il ne balance pas, il préfère la mort à l'ignominie et il se prépare à se bien défendre. Trois dragons fondent sur lui, deux sont renversés par un coup de carabine qu'il tire à propos. Le troisième est mis hors de combat après quelque résistance. Deux autres dragons surviennent, et terrassent à coups de sabre le malheureux sergent; ils le relèvent et lui proposent la vie s'il veut crier *vive le roi*; il demande la mort en criant : *vive la république*. Les

(1) D'après les gazettes.

(2) Leymarie (selon *Débats*).

(3) *P.V.*, XLII, 247. *Bⁿ*, 12 therm.; *J. Mont.*, n° 94, 777; *Débats*, n° 679, 224; *Audit. nat.*, n° 675; *Ann. R.F.*, n° 241; *C. Eg.*, n° 711; *Perlet*, n° 676; *M.U.*, XLII, 199-200; *Ann. patr.*, n° DLXXVI; *J. Jacquin*, n° 733; *J.S. Culottes*, n° 531.

dragons veulent lui brûler la cervelle avec un pistolet, et un premier coup manque, et les ennemis irrités de ne pouvoir ôter la vie à leur intrépide adversaire, le déshabillent et l'attachent à la queue d'un de leur chevaux; le sergent est assez heureux pour s'évader; il gagne un bois voisin, et reçoit en y entrant plusieurs coups de sabre. Le bois étant très-épais, les ennemis ne peuvent le poursuivre. Ce brave homme perdant son sang, traverse le bois avec beaucoup de peine, et enfin à 11 heures il rejoint ses frères d'armes; on le conduit à l'hôpital, mais il n'a pas attendu sa guérison pour se venger des esclaves; il a assisté à toutes les affaires importantes, et il s'y est conduit avec la même bravoure; il sert toujours sa patrie, quoiqu'il ait perdu le poignet gauche (1)].

2

La société républicaine de Tincbebray (2) félicite la Convention nationale de ses travaux.
Insertion au bulletin (3).

[*La Sté Republ. de Tincbebray à la Conv. ; 22 Mess. II*] (4).

Représentans

La liberté commande à la victoire. les esclaves du despotisme fuient comme de vils troupeaux. Les tyrans tremblent sur leurs trônes ébranlés. le fanatisme disparaît. la nature promet une récolte abondante. l'Être Suprême, en protégeant nos armées, accepte l'hommage pur et touchant d'un peuple fier, généreux et libre

Jouissez, Représentans fidèles et courageux, jouissez de votre ouvrage et de notre reconnaissance.

La liberté toute entière ou la mort ! point de paix avec les despotes ! l'homme chasse le Tigre, et ne traite point avec luy.

heureux par vos lois, animés par votre énergie, brûlants d'amour pour la Liberté, première

(1) *Ann. R.F.*, n° 241; *Rép.*, n° 223; *J. Sablier*, n° 1468.

(2) Orne.

(3) *P.V.*, XLII, 247.

(4) C 314, pl. 1257, p. 20.

condition de notre existence, nous Continuerons d'éclairer nos concitoyens sur leurs droits et leurs devoirs, de combattre le fanatisme, le modérantisme et la malveillance.

Nous avons armé et équipé un cavalier jacobin ; il est maintenant à son poste. il nous a juré de ne repaître dans notre sein que couvert d'honorables dépouilles, et teint du sang des ennemis de la liberté.

La Société populaire espère en faire bientôt partir un second.

Dans la fête célébrée en l'honneur de la Divinité trop longtemps méconnue, la Société Républicaine vient d'adopter deux orphelins patriotiques. Elle s'est chargée de fournir à tous leurs besoins, et de leur faire apprendre une profession.

Deux jeunes Citoyens présentés par la Société sont partis pour l'École de Mars

Des Apôtres Révolutionnaires parcourent les campagnes, pour éclairer les citoyens victimes encore du fanatisme et des anciens préjugés.

Les parens des Défenseurs de la patrie ont touché les secours accordés par la bienfaisance nationale.

Les dépouilles du fanatisme vont partir pour le District, qui bientôt les traduira à votre barre.

Nous écrivons à toutes les communes du canton pour les inviter à suivre cet exemple.

Ce ne sera pas en vain, Représentans, que vous aurez terrassé l'athéisme, anéanti les factions, et mis les vertus républicaines à l'ordre du jour.

DELARUE (*secrét.*), SIGNARD (*v^e présid.*), [et une signature illisible (celle d'un secrétaire)].

3

Le citoyen Troisœufs, canonier, fait hommage à la Convention nationale d'une chanson civique qu'il a composée sur les victoires remportées par les armées de la République.

Mention honorable, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

4

La société populaire d'Auch, département du Gers, félicite la Convention de ses travaux, et demande que les biens des pères et mères des émigrés soient vendus au profit de la République

Insertion au bulletin des félicitations, et renvoi du surplus au comité de salut public (2).

5

La société populaire de la Ferté-sur-Ourcq, département de l'Aisne, exprime sa joie au

bruit des nouvelles victoires que les armées ne cessent de remporter. Elle félicite la Convention de ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Insertion au bulletin (1).

[*La Sté popul. de la Ferté-sur-Ourcq (2) à la Conv. ; 23 Mess. II*] (3)

Vive la République, vive la montagne, vivent les grands ressorts, dont la force populaire et révolutionnaire multiplie et propage nos victoires avec la même rapidité que les astres multiplient et propagent la lumière.

Un mois s'est à peine écoulé, depuis que, le 20 prairial, par une fête solennelle et civique, nous avons voué le peuple français à l'existence de l'être Suprême, générateur de l'univers, de toute la nature et de tous les siècles passés présents et à venir, père et vengeur des peuples libres, qui leur donne l'énergie et le courage de pulvériser les tirans, les traîtres et les conspirateurs. et qui peut méconnaître aujourd'hui son influence dans le succès de nos armées ? Lorsque la nouvelle de la victoire de fleurus est parvenue dans notre commune, l'enthousiasme de la joye s'exaltait dans tous les cœurs; tous l'exprimaient par les expressions les plus vives. Le 8 messidor, le conseil général de la commune a fait son arrêté pour que cette victoire éclatante soit publiée avec une solennité analogue. L'arrêté portait qu'un officier municipal en écharpe accompagné de la musique militaire et de tous les tambours de la garde nationale proclamerait cette heureuse nouvelle; ce qui a été exécuté dans plus de places qu'à l'ordinaire; les rues étaient remplies par tous les citoyens : vieillards, hommes, femmes, jeunes, adolescents et enfans qui faisaient retentir l'air des transports de leur joye; et les cris de vive la République, vive la montagne et le comité de Salut public, n'étaient interrompus que par le silence que l'on prêtait à la lecture de la proclamation, et le bruit de la musique guerrière et des tambours. Les citoyens invités à célébrer sur le champ une fête libre, fraternisèrent le reste du jour et pendant la nuit, en repas et en danses; toutes les tables furent mises en commun dans les rues; chacun y apportait ce qu'il avait et ce qu'il pouvait; les plus aisés prodiguaient leur meilleur. on portait toutes les santés qui peuvent interresser les vrais républicains; on buvait à la Victoire et à nos frères du Département de Jemmape, ces chers moutons que les armes de la République française ont arraché pour la seconde fois aux loups qui les dévoraient; à nos frères de Mons et de Tournay etc. En traçant cette adresse, nous aprenons la prise de Gand, d'Oudenarde, Ostende etc. Quels nouveaux transports d'allégresse; que de nouvelles grâces à rendre à l'être Suprême, dont le bras tout puissant conduit les français à une gloire immortelle, en donnant à la convention nationale et à nos armées toute la force et la vertu nécessaires.

Restés donc à vos postes, Législateurs. et vous y serez forts et invincibles; quelsques (*sic*) soient les

(1) P.V., XLII, 247. B^m, 16 therm. (suppl^t).

(2) P.V., XLII, 248.

(1) P.V., XLII, 248.

(2) Ci-devant Milon, départ^t de l'Aisne.

(3) C 314, pl. 1257, p. 21.